

# RÈGLEMENTS

## DEPARTEMENTAUX2022/2023

Comité  
Tennis de Table  
du Lot



### ANNUAIRE RESPONSABLES CDTT46

**Président CDTT46**

Christophe SARLANDIE

06.87.17.61.51

[ch\\_sarl@yahoo.fr](mailto:ch_sarl@yahoo.fr)

**Trésorier CDTT46**

Antonin Jouhanneau

07.88.92.75.82

[pingsalviac@gmail.com](mailto:pingsalviac@gmail.com)

**Secrétaire CDTT46**

Maxime GRENIER

06.48.80.51.48

[cdtennisdetable46@gmail.com](mailto:cdtennisdetable46@gmail.com)

# Règlements Sportif

## **1. Règle générale**

Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les Règlements Fédéraux, édition 2022, s'appliquent à toutes les compétitions départementales.

Le CDTT46 pourra, avant le début de chaque compétition, faire évoluer certaines formules des règlements suivants et prendre toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaires.

## **2. Absence non excusée**

Lorsqu'un joueur, qualifié pour une compétition individuelle officielle au niveau départemental, n'y participe pas sans avoir signalé son forfait dans les délais impartis, il se verra infliger une pénalité financière de **10 €**, à moins qu'il n'ait une raison valable dûment justifiée.

De même, en dehors du « championnat par équipes départemental », (coupe vétérans, etc..) lorsqu'une équipe inscrite ou qualifiée ne participe pas sans que son club ait signalé son forfait dans les délais impartis, le club se verra infliger une pénalité financière de **18 €**.

## **3. Conditions de jeu**

---

Les conditions de jeu sont celles prévues par les Règlements Fédéraux. Cependant, les conditions de température n'étant pas précisées, il est décidé que l'organisateur en charge d'une compétition régionale doit faire en sorte que la température de la salle reste au moins égale à 10 degrés durant toute la compétition.

Pour les compétitions par équipes, une température légèrement inférieure pourra être tolérée. Toutefois, il est demandé au juge-arbitre et aux capitaines des équipes de ne pas faire jouer si, à l'heure prévue pour le début de la rencontre, la température est inférieure à 10 degrés.

Un rapport circonstancié sera alors adressé au comité qui pourra décider, soit de la perte de la rencontre par l'équiperecevant, soit du report de la rencontre dans un lieu et à une date qu'elle fixera.

# CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

## MASCULIN

### 1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes départemental masculin comporte 4 divisions dénommées : Départementale 1 (D1), Départementale 2 (D2), Départementale 3 (D3). Une Départementale 4 (D4)

### 2. Participation des féminines

Les féminines sont autorisées à participer au championnat par équipes masculin départemental. Ces joueuses peuvent participer au titre d'une même journée que le championnat masculin, au championnat par équipes féminin régional sans être pénalisées.

### 3. Formule de compétition

- a) Le championnat se déroule en deux phases pour les 4 divisions.
- b) Dans les 4 divisions, pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes : une poule en D1, une poule en D2, une poule en D3 et une poule en D4.
- c) En D1, la compétition se joue en équipes de quatre joueurs sur 14 parties en un groupe unique (*voir titre I, article 12.3.1 des règlements fédéraux page 81*)  
Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.  
Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.  
La rencontre se dispute sur deux tables.  
L'ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ - double 1 - double 2 – AY – CW – DX - BZ  
Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.
- d) En D2, D3 et D4, la compétition se dispute par équipes de 3 joueurs sur 10 parties en un groupe unique (*voir titre I, article 12.2.1 des règlements fédéraux*)  
Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C.  
Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y, Z. La rencontre se dispute sur 2 tables.  
L'ordre des parties est : AX - BY - CZ - BX - double - AZ - CY - BZ - CX - AY.
- e) Dans les 4 divisions toutes les parties sont jouées.
- f) Départage de 2 équipes classées à égalité dans une poule. Les équipes à égalité sont départagées suivant le résultat (où les résultats) de la rencontre qui les a opposées.

### 4. Nombre d'équipes d'un même club par poule

Deux équipes d'un même club sont autorisées. ~~Elles sont alors placées de façon à se rencontrer lors de la 1ère journée de la phase (Cette règle sera supprimée afin de pouvoir contenter tout le monde sur le calendrier). Un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe durant toute la phase. Cependant, en D4, trois équipes d'un même club sont autorisées si cela n'empêche pas un autre club d'avoir une ou deux équipes dans cette même division. (Cette règle n'a plus lieu d'être avec les nouveaux règlements de brûlage).~~

**En D3 et D4, trois équipes du même club sont autorisés.**

## **5. Equipe incomplète**

- a) Une équipe est incomplète si elle ne comprend pas quatre joueurs en D1, trois joueurs en D2, D3 et D4, qualifiés et présents à l'appel d'au moins une de leurs parties, selon l'ordre de la feuille de rencontre.
- b) En D1, les équipes de trois joueurs qualifiés et présents à l'appel d'au moins d'une de leurs parties, selon l'ordre de la feuille de rencontre, sont autorisées.
- c) En D2, D3 et D4, les équipes de deux joueurs qualifiés et présents à l'appel d'au moins d'une de leurs parties, selon l'ordre de la feuille de rencontre, sont autorisées.
- e) Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes (art. 16 page 93).

## **6. Décompte des points partie**

Dans toutes les divisions messieurs, il est attribué 1 point pour chaque partie gagnée et 0 point pour chaque partie perdue.

Dans toutes les divisions, pour chaque refus de jeu, le juge-arbitre doit en noter les raisons.

## **7. Dates et heures des rencontres**

- a) Dans toutes les divisions, les équipes peuvent choisir l'heure auxquelles elles souhaitent recevoir le samedi. L'heure officielle de début des rencontres est 14h00. Celles-ci pourront débuter indifféremment les rencontres de 10h00 à 17h00.
- b) Les rencontres pourront être reportées jusqu'à la journée de championnat suivante.

## **8. Retard**

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir prévenu de son retard, si c'est l'équipe qui se déplace), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves mais son équipe doit attendre 30 minutes avant de demander le forfait (transmission au CD46 d'une feuille de rencontre avec la composition de son équipe et pour l'équipe adverse la mention équipe non-présentée avec l'indication de l'heure et du refus de jouer si l'équipe arrive par la suite). Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui se déplace et qui a avisé de son retard au moins une demi-heure avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Il n'y a pas de délai accordé à une équipe qui reçoit.

Si la rencontre a pu se jouer, le résultat sera entériné.

Un joueur absent à l'appel de son nom pour une partie perd la partie mais sera autorisé à jouer les parties suivantes

## **9. Matériel**

Les rencontres doivent se disputer avec des balles plastiques agréées et sur des tables homologuées par la FFTT. Les clubs évoluant en nationale ou régionale devront disposer de tables homologuées.

Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles blanches ou jaunes d'une même marque et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre. Il appartient aux équipes de jouer avec une tenue compatible avec la couleur blanche ou jaune des balles.

## **10. Transmission des résultats**

- a) Les résultats doivent être communiqués au plus tard le lundi à midi par un responsable du club de l'équipe recevant en utilisant le site de la FFTT.
- b) Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre sous SPID via GIRPE ou l'espace monclub (en saisissant le détail des sets) avant le lundi 12h.
- c) Dans le cas d'un forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le lundi 12h.

## 11 Forfait

Lorsqu'une équipe demande le forfait de l'équipe adverse, le club doit envoyer une feuille de rencontre avec la composition de son équipe et indiquer pour l'équipe dont il demande le forfait « équipe non présentée ». Il indique au verso de la feuille si l'équipe l'a prévenu de sa non-participation. Si l'équipe n'a pas prévenu, il indique au verso de la feuille l'heure à laquelle il demande le forfait, il pourra aussi être bon d'indiquer les noms de personnes extérieures à son association qui pourraient témoigner de l'absence de l'équipe.

## 12. Montées et descentes.

a) A l'issue de chaque phase, le 1er de D1, D2, D3 et D4 accèdent respectivement à la R4, D1 D2 et D3.

b) Repêchage en départementale :

Lorsqu'une place, à l'issue d'une phase, devient vacante en D1 par suite d'une non accession, cette place est attribuée en priorité à un 2ème d'une poule de D2 en appliquant l'article 8 page 84 des règlements sportifs fédéraux. Dans tous les autres cas, cette place est attribuée en priorité au 1er descendant en appliquant l'article 8.

c) Les descentes dans chaque division sont fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur.

## 13. Brûlage

a) Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, La moyenne des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieure à la moyenne des points des trois ou quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : Équipe N> Équipe N+1>...Équipe N+x, selon les points classement officiels de chaque phase. Ce règlement s'applique aussi aux équipes d'une même poule dans une même division.

Exemple : Reignac 4 en D2 doit avoir sa moyenne de points inférieure à Reignac 3 en D1. Ou Salviac 2 en D1 doit avoir sa moyenne de points inférieure à Salviac 1 aussi en D1.

b) Il n'y a pas non plus de limite de joueurs mutés dans une même équipe tant que les cumuls des points sont respectés.

c) Pour ce qui est des joueurs étrangers (hors UE) la règle reste inchangée, un seul joueur est autorisé par équipe.

d) Attention, la moyenne des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieure à la moyenne des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro (exemple : l'équipe 3 du club de Reignac de D1 avec une moyenne de 738 points respecte la règle puisque son équipe 2 de R4 à une moyenne de 940 points).

e) Dans le cas d'une entente, cette règle s'appliquera sur les deux équipes 2 de chaque club et les suivantes.

f) Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon à ce que la règle de cumul des points soit respectée. La composition d'équipe est obligatoire et devra être complète.

g) Dans le cas d'une équipe incomplète, la moyenne des points sera tout de même conservée. Par exemple, Reignac 3 de D1 se déplace avec 3 joueurs au lieu de 4 et une moyenne de 729 points respecte la règle puisque son équipe de D2 complète de 3 joueurs a une moyenne de 621 points. A défaut, l'équipe de D1 sera sanctionnée. La moyenne se calculera sur le nombre de joueurs réel.

h) Pour les D3 et D4, si la moyenne des points est inférieure à 600 points, la règle ne s'appliquera pas. En revanche, si elle est supérieure à 600 points, la règle devra s'appliquer. Cela pour permettre une composition facile des équipes jouant à un niveau ou l'enjeu sportif n'est pas considéré.

# CRITERIUM FÉDÉRAL

## 1. Participation

- a) Pour participer au critérium (tous niveaux), les joueurs et joueuses doivent s'inscrire par mail auprès du comité départemental : cdtennissetable46@gmail.com
- b) Pour pouvoir prétendre jouer au niveau départemental, les inscriptions doivent être reçues quatre jours avant le jour du critérium
- c) Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence :
- d) Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre maximum est de : 16 en D1 Senior Messieurs
- e) Le reste des joueurs sera en D2 Senior Messieurs
- f) Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
- g) Les joueurs qui s'inscrivent à partir du tour 2 3 ou 4 seront reclassés en D2. Si y a des désistements en D1 Senior, les meilleurs joueurs de D2 selon leur classement officiel sur la licence seront qualifiés pour la D1.
- h) Les féminines sont autorisées à participer à toutes les catégories départementales.

## 2. Forfait lors d'un tour départemental

- a) Tout joueur ou joueuse doit confirmer sa participation au plus tard le mardi soir précédant le tour. Les joueurs n'ayant pas confirmé leur participation seront retirés des listes pour le tour en question et descendront d'une division (sauf cas d'une première absence justifiée entrant dans le cadre du point 2.4). Une non-inscription à un tour est considérée comme une absence et non pas comme un forfait.
- b) Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et qui ne peut finalement pas participer à un tour régional doit en informer, par téléphone ou courriel, le département et ce **au plus tard à 15h le jeudi** qui précède la date du tour. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette limite, il/elle devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge-arbitre et transmettre un justificatif au secrétariat du comité au plus tard le mardi qui suit la compétition.
- c) Un forfait non excusé sera sanctionné par une pénalité financière de **10 €**.
- d) Les absences **justifiées** suivantes entraînent le maintien du joueur ou de la joueuse dans sa division s'il agit d'un premier forfait excusé :

-Blessure

-Maladie

-Sortie scolaire

-Tout autre cas sera étudié sur la base des justificatifs fournis au comité.

## 3. Organisation sportive

- a) En **catégorie Senior**, l'échelon régional comprend deux divisions dénommées D1 et D2. Toutes les autres catégories : benjamins, minimes, cadets et juniors comportent qu'une seule division.
- b) La D1 seniors messieurs est composée de 16 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, le premier de D1 sera qualifié pour la R1 Messieurs. Le dernier de la D1 descendra en D2.
- c) La D2 messieurs est composée de 32 joueurs maximums répartis en 8 poules de 4 joueurs. A l'issue de
- d) Chacun des quatre tours, les deux premiers seront qualifiés pour la D1. Le juge-arbitre de la compétition pourra répartir la compétition comme il le désire selon le nombre d'inscrits.
- e) Dans toutes les autres catégories, le nombre de montées, par tour, de chaque département est de 1 par catégorie. Le juge arbitre de la compétition organisera les poules en fonction du nombre d'inscrits. Il aura la possibilité de répartir deux catégories en une seule s'il y a trop peu d'inscrits. (Exemple, Benjamins et Minimes ensemble).

#### **4. Placement des joueurs**

- a) Lors du premier tour, les joueurs sont placés en fonction des points obtenus lors de la saison précédente.
- b) Pour les tours suivants, les joueurs sont classés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

#### **5. Déroulement de la compétition**

- a) Tous les tableaux sont à classement intégral.
- b) Dans les tableaux de 16 joueurs, les joueurs sont répartis en quatre poules de 4 joueurs. Les premiers sont qualifiés d'office en ¼ de finale et un barrage oppose les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Ensuite classement intégral.
- c) En D2 Senior, s'il y a plus de 16 joueurs, les joueurs seront répartis en poules de 3. Le juge-arbitre adaptera comme il le souhaite la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits. Les premiers de poules seront qualifiés d'office au tour suivant. Un barrage pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> puis classement intégral.
- d) Pour les catégories jeunes, le juge-arbitre adaptera comme il le souhaite la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits.

# JOURNEES JEUNES

## **1. Participation**

Tous les jeunes en licence traditionnelle comme promotionnelle sont autorisés à participer à cette journée.

Les jeunes féminines sont également autorisées.

Pour participer aux journées jeunes les joueurs et joueuses doivent s'inscrire par mail auprès du comité départemental : cdtennisdetable46@gmail.com

## **2. Déroulement**

Cette journée se déroulera comme un tour de critérium individuel.

Le juge-arbitre de la compétition s'adaptera en fonction du nombre d'inscrits pour les tableaux.



# **FINALES PAR CLASSEMENT**

## ***1. Condition de Participation***

Les féminines doivent s'inscrire dans leur département qui pourra organiser une finale départementale. Toutes les féminines inscrites au niveau départemental seront qualifiées pour le niveau régional.

## ***2. Qualification des messieurs***

Chacun des tableaux sera constitué du premier de chaque département et complété à 24 selon un quota attribué à chaque département et calculé par rapport au nombre d'inscrits dans chaque tableau à l'échelon départemental.

## ***3. Déroulement sportif des tableaux messieurs***

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs selon le dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, en conformité avec l'article I.302. A l'issue de ces poules les joueurs (ou les joueuses) sont placés dans un tableau final.

Le tableau se déroule par élimination directe avec classement intégral de huit premiers.

## ***4. Qualification des féminines***

Les féminines sont acceptées dans les tableaux masculins.

# TITRES VÉTÉRANS

## **1. Conditions de participation**

Les titres vétérans sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours. Tous les joueurs ont la possibilité de s'inscrire. Si le nombre d'inscrits venait à être trop important, le CDTT46 ne sélectionnera que les mieux classés (points classements officiels au 1er janvier 2021), afin que la compétition se déroule dans de bonnes conditions.

## **2. Droits d'inscriptions**

Aucun droit de participation n'est exigé au niveau départemental.

## **3. Titres disputés**

Dix titres seront disputés en simple messieurs et dames V1, V2, V3, V4 et V5.

## **4. Déroulement des compétitions de simple**

- a) Dans chacune des catégories de simple :
- b) Si le nombre de participants est inférieur ou égal à cinq la compétition se déroulera en une seule poule. Dans le cas où moins de trois dames sont présentes dans une catégorie, elles pourront participer avec les messieurs.
- c) Si le nombre de participants est supérieur ou égal à six un premier tour se déroulera par poules de trois ou quatre joueurs. Les joueurs seront répartis dans les poules en fonction du dernier classement officiel diffusé en faisant en sorte que les joueurs d'un même club soient, dans la mesure du possible, dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau principal les troisièmes et quatrièmes pour un tableau de consolation.
- d) Le tableau principal sera constitué de la façon suivante : le premier de la poule 1 en n° 1, le premier de la poule 2 en n° 2, les premiers des autres poules aux n° de 3 à n (n désignant le nombre de poules) par tirage au sort, les seconds de poule seront placés par tirage au sort aux n° de n+1 à 2n en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer leur premier de poule que le plus tard possible.
- e) Le tableau de consolation sera constitué en mettant par tirage au sort aux places de 2n + 1 à 3n les 3<sup>ème</sup> des poules puis en plaçant aux places restantes les quatrièmes des poules tout en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer le joueur de leur poule que le plus tard possible.
- f) Les deux tableaux se dérouleront par élimination directe avec partie de classement pour les perdants en ½ finale ou, si l'horaire le permet, un tableau avec classement intégral.

# COUPE VÉTÉRANS

## 1. Déroulement de la compétition

Les rencontres se déroulent par élimination directe avec classement intégral. Chaque rencontre doit se jouer en principe sur une seule table avec cependant, la possibilité laissée au juge arbitre, après accord de l'organisateur et du délégué de la Ligue, de faire jouer certaines d'entre elles, si l'horaire l'exige, sur deux tables.

## 2. Nombre d'équipes qualifiées

Dans chacune des 3 catégories (A, B et C) chaque département ayant organisé l'échelon départemental aura 2 équipes qualifiées. Si un département n'organise pas l'échelon départemental, il pourra cependant qualifier directement une équipe pour l'échelon régional. Dans le cas où il y aurait moins de 12 qualifiés selon le procédé ci-dessus en catégorie A et de 8 dans les deux autres catégories, les tableaux seront complétés à 12 équipes en catégorie A et à 8 dans les catégories B et C en qualifiant une troisième, voire une quatrième équipe dans les comités ayant le plus de participants.

## 3. Placement des équipes

Le placement des équipes est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve. Les équipes seront placées dans les différents tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux meilleurs joueurs présents, d'après le classement officiel de la phase en cours, en faisant et sorte, et dans la mesure du possible, que des équipes d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour (pas de dérogation pour deux équipes d'un même département).

## 4. Déroulement des rencontres

Chaque équipe effectuera au minimum deux rencontres. Dans le cas où seulement trois ou quatre équipes qualifiées seraient présentes, les rencontres se disputeraient par poule.

Dans le cas de cinq ou neuf équipes, un tableau spécial est prévu pour le juge-arbitre :

	1				
9		perdant en A			
8	perdant en X				
	5		perdant en C		
	4	perdant en B			1er
	3				perdant 2ème
	6	perdant en Z			
7			perdant en D		
2	perdant en Y		C		
			D		3ème
		A			perdant 4ème
		B	perdant en E		
	X				5ème
	Y	perdant 9ème			perdant 6ème
		Z	perdant en F		
			E		
			F		7ème
					perdant 8ème

# FINALES INDIVIDUELLES

## 6. Participation

- a) Tous les joueurs et toutes les joueuses disposant d'une licence traditionnelle peuvent participer. Les joueurs et joueuses doivent s'inscrire par mail auprès du comité départemental : cdtennisdetable46@gmail.com
- b) Pour pouvoir prétendre jouer au niveau départemental, les inscriptions doivent être reçues quatre jours avant le jour de la finale
- c) Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.
- d) Les féminines sont autorisés à participer à toutes les catégories départementales.

## 7. Forfait

- a) Tout joueur ou joueuse doit confirmer sa participation au plus tard le mardi soir précédant les finales. Les joueurs n'ayant pas confirmé leur participation seront retirés des listes pour le tour en question et descendront d'une division (sauf cas d'une première absence justifiée entrant dans le cadre du point 2.4).
- b) Un forfait non excusé sera sanctionné par une pénalité financière de **10 €**.
- c) Les absences **justifiées** suivantes entraînent le maintien du joueur ou de la joueuse dans sa division s'il agit d'un premier forfait excusé :

-Blessure

-Maladie

-Sortie scolaire

-Tout autre cas sera étudié sur la base des justificatifs fournis au comité.

## 8. Organisation sportive

- a) En catégorie Senior, les joueurs sont classés par poule de 3 joueurs. Les premiers sont qualifiés d'office au tour suivant. Les deuxièmes et troisièmes de poules effectueront un barrage. Suivi d'un classement intégral.
9. Dans toutes les autres catégories, le juge-arbitre effectuera la formule de compétitions comme il le souhaite selon le nombre de participants.Placement des joueurs
- a) Les joueurs sont placés en fonction de leur classement

## 10. Déroulement de la compétition

- a) Tous les tableaux sont à classement intégral.
- b) Pour les catégories jeunes, le juge-arbitre adaptera comme il le souhaite la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits.